

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : prudhommev-cssd-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/d3c407337e1d23caf2c303bf>

Date d'obtention : 2025-02-24 19:39:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto se compose de 3 sections ; les étapes préliminaires, les étapes en ce qui concerne un acte impulsif, les étapes à suivre en ce qui concerne un acte malveillant.

De cette méthode, en ce qui concerne les étapes préliminaires, nous devons nous assurer de parler à la personne qui fait le signalement ainsi que la victime de la situation afin de rassurer ceux-ci et démarrer le protocole. Nous devons par la suite évaluer l'incident en posant des questions et en remplissant la grille d'évaluation de la trousse pour déterminer, l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation tout en s'assurant de rester sans jugement ! Par la suite, nous devons venir vérifier l'information, ceci inclus demander à l'individu victime si d'autres individus font partie de la problématique ou sont au courant. Il nous faut aussi vérifier au besoin les informations auprès de ses jeunes si ceux-ci sont mentionnés par la victime et effectuer la même grille d'évaluation. Finalement, nous devons parler à l'individu instigateur (si nous ne croyons pas à un acte malveillant) afin d'obtenir ses informations sur la situation et par la suite, décider s'il s'agit d'un acte malveillant ou bien impulsif.

Si la situation est perçue comme un acte impulsif, nous devons remplir la grille d'évaluation auprès de l'instigateur. Nous pourrions avoir recours à émettre des conséquences relatives au fonctionnement de l'établissement si les actes commis sont en bris des règles de l'école. Nous pourrions aussi devoir confisquer son téléphone si nous percevons potentiellement la possession ou la diffusion de pornographie juvénile et sceller ceux-ci dans les pochettes pour téléphone. Nous aurons par la suite besoin de communiquer avec notre policier éducateur afin de l'informer de la situation. Nous devons aussi contacter les parents des jeunes impliqués afin de leur aviser de la situation ainsi que des démarches, etc. (Contacter la DPJ).

Dans le cas où nous considérons un acte malveillant, nous devons immédiatement contacter le service de police pour qu'ils puissent prendre en charge la situation. (contacter la DPJ).

Ainsi, les étapes de la méthode SEXTO sont faites pour être efficaces et rapides tout en conservant l'intégrité des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il peut arriver parfois d'avoir des situations plus graves que d'autres et d'où viens l'importance de prendre le temps de vérifier à ce que l'intervention faite soit la bonne pour assurer un bon fonctionnement du protocole. Certaines mise en situation était plus facile pour moi, comme lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant, mais il peut être difficile de savoir quand l'intervention prend fin et quand diriger celle-ci aux policiers. Certes, l'aide mémoire est un atout qui m'a permis de bien comprendre et effectuer le protocole demandé pour les différentes situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La situation qui me semble plus délicate en ce qui concerne la méthode de SEXTO est de rencontrer l'instigateur, car nous devons nous contenter d'effectuer l'intervention sans évoquer de jugement ou porter à croire que nous émettons un jugement. De ce fait, il faut que je fasse très attention à mes paroles et ma façon d'intervenir afin d'éviter que l'élève ne se sente pas bien. Je trouve aussi très délicat l'aspect de contacter les parents et de leur aviser de la situation. Il peut parfois être difficile de gérer les parents et leur réaction, certes il me sera facile de les diriger grâce à la trousse remise SEXTO.

Autrement dit, je me sens très à l'aise d'effectuer l'intervention sachant que nous aurons accès à la pochette SEXTO qui regroupe toutes les informations pertinentes comme les protocoles à suivre et les étapes à effectuer.